



## Conseil économique et social

Distr.: Générale  
22 décembre 2004

Français  
Original: Anglais

### Commission des stupéfiants

Quarante-huitième session

Vienne, 7-14 mars 2005

Point 9 de l'ordre du jour provisoire\*

**Renforcement du programme relatif à la drogue de l'Office des Nations Unies  
contre la drogue et le crime ainsi que du rôle de la Commission des  
stupéfiants en sa qualité d'organe directeur du Programme**

## **Renforcement de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'un des organes directeurs de l'Office**

### **Rapport du Directeur exécutif**

#### *Résumé*

Le présent rapport a été établi conformément à la résolution 47/3 de la Commission des stupéfiants. Il présente un aperçu des activités entreprises pour faciliter le travail qu'accomplit la Commission en sa qualité d'organe directeur du Programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ainsi que la poursuite du processus de réforme de l'Office.

### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1	2
II. Faciliter le dialogue entre les États Membres et le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues .....	2-5	2
III. Activités opérationnelles et gestion .....	6-30	3
IV. Financement du Programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime .....	31-34	9

\* E/CN.7/2005/1.

## **I. Introduction**

1. Dans sa résolution 47/3, intitulée "Renforcement de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'un des organes directeurs de l'Office", la Commission des stupéfiants a prié le Directeur exécutif de lui présenter, à sa quarante-huitième session, un rapport sur les progrès réalisés, entre autres, dans l'application des réformes de gestion.

## **II. Faciliter le dialogue entre les États Membres et le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues**

2. Dans sa résolution 47/3, la Commission, réaffirmant ses résolutions 44/16, 45/17 et 46/8, dans lesquelles elle recommandait d'améliorer constamment la gestion et de renforcer le dialogue avec les États Membres en vue de contribuer à une exécution durable et plus efficace des programmes, a réaffirmé son rôle directeur dans le processus budgétaire de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime concernant le contrôle international des drogues, rôle en vertu duquel, notamment, elle conseille l'Office pour la préparation et l'exécution du budget biennal et la gestion des ressources du programme sur la base des priorités établies par les États Membres; a prié l'Office de faciliter le rôle de la Commission en continuant de présenter des exposés et, au besoin, des rapports de fond actuels et concis à tous les États Membres; a encouragé le Directeur exécutif de l'Office à continuer de faciliter le dialogue avec les États Membres sur les questions de programmation et de gestion et sur l'actuel processus de réforme.

### **Mesures prises**

3. Les initiatives visant à maintenir et à renforcer le dialogue avec les États Membres se sont poursuivies, dans le but d'aider la Commission à fournir des orientations à l'Office concernant les priorités et la gestion de son programme contre la drogue. Conformément à la décision 2004/244 du Conseil économique et social, datée du 21 juillet 2004, trois réunions intersessions de la Commission, quatre réunions de son Bureau élargi et trois réunions d'un groupe de travail intersessions de la Commission sur le débat thématique ont eu lieu entre la conclusion de la quarante-septième session de la Commission et décembre 2004. Lors des réunions intersessions, la Commission a donné suite à la quarante-septième session, en particulier en ce qui concerne les résolutions adoptées, l'examen de son rapport par le Conseil et la mise au point définitive de l'ordre du jour provisoire, les documents et les préparatifs de la quarante-huitième session.

4. Dans le cadre des préparatifs en vue de la quarante-huitième session, la Commission a examiné les questions opérationnelles et normatives de l'ordre du jour provisoire, son projet de programme de travail, les autres arrangements organisationnels, y compris la formulation de lignes directrices touchant au fond et à l'organisation pour le débat thématique et la fourniture de directives de politique générale au programme contre la drogue de l'Office. Des renseignements sur la situation du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international

des drogues ont aussi été communiqués aux États Membres. D'autres réunions intersessions et réunions du Bureau élargi de la Commission sont prévues en janvier et février 2005 pour poursuivre le processus de consultations entre les États Membres et continuer de fournir des orientations à l'Office et des renseignements aux États Membres concernant entre autres le processus de préparation du budget consolidé de l'Office pour l'exercice biennal 2006-2007 qui sera présenté à la Commission pour examen et approbation à la reprise de sa quarante-huitième session. Des renseignements sur les questions intéressant le programme, la situation financière et la gestion ont continué d'être communiqués aux États Membres régulièrement, notamment en ligne, par le biais de la page web spéciale de l'Office réservée aux États Membres.

5. Conformément aux règles des Nations Unies régissant la publication des documents pour les réunions intergouvernementales, les documents de la quarante-septième session de la Commission ont été mis à la disposition des États Membres six semaines avant la tenue de la réunion et affichés sur le site web de l'Office.

### **III. Activités opérationnelles et gestion**

6. Dans sa résolution 47/3, la Commission, réaffirmant sa résolution 46/9 et notant qu'une bonne gestion contribuait à un financement important et prévisible, a accueilli avec satisfaction la création d'un service d'évaluation indépendante et attendait avec intérêt que l'accent soit davantage mis sur l'impact des activités de l'Office dans le domaine de l'évaluation et que l'évaluation soit introduite en tant que partie intégrante de la conception, du contrôle de l'exécution et de l'application des projets.

7. Toujours dans sa résolution 47/3, la Commission s'est félicitée de la restructuration et du processus actuel de réforme destinés à créer une plus grande synergie entre le programme relatif à la drogue et celui relatif à la criminalité; a souscrit aux mesures prises pour assurer la bonne gouvernance au sein de l'Office et a encouragé une transparence constante dans la gestion des ressources humaines; s'est félicitée de la mise en oeuvre d'un système financier transparent et attendait avec intérêt la finalisation de ce système qui permettra à l'Office et aux États d'évaluer les coûts, l'impact et l'efficacité des activités opérationnelles de l'Office de façon transparente.

8. Dans la même résolution, la Commission a prié l'Office de poursuivre la réforme entreprise à ce jour et d'entretenir une culture d'amélioration constante; a encouragé le Directeur exécutif à compléter le cadre stratégique demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 58/269, en date du 23 décembre 2003, et à élaborer un plan pour l'Office qui donnera une orientation stratégique à moyen et à long terme; et l'a prié de lui présenter, à sa quarante-huitième session, un rapport sur les progrès réalisés dans l'application des réformes de gestion.

## Mesures prises

### A. Processus de réforme de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

9. Au coeur des réformes entreprises au cours de la période 2002-2003 se trouvait un plan d'action visant à améliorer: a) la gouvernance; b) le financement; c) les opérations; d) les relations du personnel et de la direction; et e) la communication. Dans le cadre de ce plan, des initiatives ont été lancées pour mettre en oeuvre des mesures concernant les cinq éléments.

10. Ce processus de réforme a été déclenché par l'évolution de la situation mondiale qui a donné un nouvel élan à la restructuration du travail de l'Office, y compris:

a) La Déclaration du Millénaire dans laquelle l'Assemblée générale a déclaré la réalisation du développement durable comme étant un objectif de l'Organisation impliquant entre autres l'amélioration des conditions pour libérer l'individu de la charge que représente un comportement "incivil";

b) La dimension internationale d'un comportement "incivil";

c) L'adoption de nouvelles normes et instruments internationaux dans les domaines de la drogue et du crime (résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire; Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (résolution 55/25, annexe I, de l'Assemblée générale) et Protocoles y relatifs<sup>1</sup> et Convention des Nations Unies contre la corruption (résolution 58/4, annexe);

d) Les mandats confiés à l'Office pour prévenir et lutter contre le terrorisme.

#### 1. Priorités opérationnelles

11. En 2003, à la suite de consultations avec le personnel et les États Membres, l'Office a introduit de nouvelles priorités opérationnelles en tant que lignes directrices pour le moyen terme. Six thèmes clés ont été recensés – en tant que priorité opérationnelle ou que programme/instruments opérationnels – les drogues, le crime et le terrorisme faisant partie d'une approche intégrée pour contrer les forces de la société "incivile".

12. Le processus de reconfiguration de l'Office au niveau des orientations opérationnelles s'est accompagné de réformes de gestion visant à améliorer le système de gouvernance, notamment l'allocation de fonds accrus pour les activités opérationnelles et les ressources humaines de l'Office.<sup>2</sup>

#### 2. Structure de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

13. L'étape suivante de la réforme a été axée sur l'adaptation de l'organigramme de l'Office pour refléter les priorités opérationnelles, processus qui a été engagé en août 2003 et qui a été officialisé par la publication le 15 mars 2004 de deux circulaires du Secrétaire général dont la première est intitulée "Organisation de l'Office des Nations Unies à Vienne" (ST/SGB/2004/5) et la seconde "Organisation

de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime" (ST/SGB/2004/6). Le nouvel organigramme de l'Office était fondé sur une approche à quatre volets:

a) La Division de l'analyse des politiques et des relations publiques, chargée d'améliorer les connaissances et la compréhension des questions liées à la drogue et au crime et d'élargir la base documentaire sur laquelle se fondent l'élaboration des politiques et les décisions opérationnelles;

b) La Division des Traités, qui fournit des services de secrétariat et des services techniques aux organes directeurs et aide les États à ratifier et mettre en oeuvre les instruments juridiques internationaux ainsi qu'à élaborer une législation nationale sur la drogue, le crime et le terrorisme;

c) La Division des opérations, dont les programmes et projets de coopération technique basés sur le terrain visent à accroître la capacité des pays de prévenir et de lutter contre les activités illicites liées à la drogue, au crime et au terrorisme;

d) La Division de la gestion, qui assure le respect des règles et règlements humains et financiers et fournit des services en matière de ressources humaines, des budgets, des comptes ainsi que des technologies de l'information et de la communication.

### **3. Budget consolidé**

14. La présentation en novembre 2003 suivie par l'approbation par les États Membres du budget consolidé de l'Office pour l'exercice biennal 2004-2005 (E/CN.7/2003/20) a été la troisième et dernière étape du processus global de réforme. Le budget consolidé intégrait les programmes relatifs à la drogue, au crime et au terrorisme menés par l'Office en un unique cadre opérationnel et indiquait en outre le rétablissement d'une tendance positive du compte des ressources à des fins générales. Ce processus sera encore renforcé avec la présentation d'un projet de budget consolidé pour le prochain exercice biennal à la quarante-huitième session de la Commission à laquelle il sera ensuite soumis pour examen et approbation à la reprise de sa quarante-huitième session.

### **4. Initiative de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en matière d'intégrité**

15. En faisant une plus large place au début 2004 à l'obligation de rendre des comptes, tant aux États Membres qu'au plan interne, l'Office a lancé une initiative touchant à l'intégrité élaborée dans le contexte des efforts actuellement faits à l'échelle du Secrétariat pour: a) veiller à ce que les pratiques soient conformes aux politiques et directives exprimées en matière d'intégrité; b) renforcer l'aptitude du personnel à agir conformément aux directives concernant l'intégrité; et c) encourager la transparence au sein de l'Office. Parmi les mesures connexes, il faut citer l'établissement d'un groupe spécial chargé de l'intégrité; la mise en oeuvre de programmes obligatoires de formation et d'apprentissage interactif; la désignation d'un responsable du suivi et l'examen des procédures de recrutement pour tenir compte des aspects liés à l'intégrité lors du recrutement du personnel.

## **B. Repositionnement du travail de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**

16. Dans le cadre de ses priorités opérationnelles et eu égard à ses ressources limitées tant au point de vue budgétaire qu'humain, l'Office a lancé durant 2004 un certain nombre d'initiatives pour optimiser les ressources et tirer parti de la force des partenariats avec des gouvernements et institutions. Parallèlement à ces efforts tournés vers l'extérieur, l'Office fait fond sur ses récentes réformes pour accroître encore l'efficacité et améliorer la gestion de son travail.

### **Intégrer les activités concernant la drogue, la criminalité et la corruption dans le programme mondial pour la paix, la sécurité et le développement**

#### *a) Réponse du système des Nations Unies à la criminalité organisée et à la corruption*

17. Lors de sa réunion tenue à Vienne en avril 2004, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), qui comprend les chefs de secrétariat des institutions spécialisées, des programmes et des fonds du système des Nations Unies et est présidé par le Secrétaire général, a approuvé une série de mesures faisant l'objet d'un document établi pour la réunion du Conseil, intitulé "La criminalité organisée et la corruption menacent la sécurité et le développement: le rôle du système des Nations Unies", dans le but d'élaborer une réponse stratégique à l'échelle du système face à la criminalité transnationale.

18. Ce processus a notablement amélioré l'image du travail de l'Office et sa pertinence pour les institutions s'occupant de développement et de maintien de la paix et a produit certains résultats immédiats tels que l'inclusion de la criminalité organisée dans les lignes directrices pour l'élaboration de bilans communs de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement par les équipes des Nations Unies au niveau des pays.

19. En oeuvrant par l'intermédiaire du CCS et de ses organes subsidiaires, l'Office est devenu le principal responsable de la collecte de renseignements sur l'impact de la criminalité organisée sur le travail des autres organisations, y compris des organisations compétentes n'appartenant pas au système des Nations Unies, ainsi que sur les activités qu'elles entreprennent, conformément aux mandats qui sont les leurs, pour lutter contre la criminalité organisée, la corruption, le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le trafic d'êtres humains et de marchandises illicites.

20. Sur la base de ces renseignements, la formulation d'une réponse stratégique planifiée est en cours, pour déterminer des priorités à l'échelle du système, renforcer les synergies entre les organisations et recenser des domaines d'intervention commune.

21. Les activités mises en oeuvre selon cette approche stratégique feront l'objet de rapports transmis régulièrement au CCS. Des renseignements pertinents seront aussi communiqués à intervalles réguliers à la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.

b) *Intégrer les préoccupations touchant la drogue et la criminalité dans les programmes des autres entités*

22. À la suite de consultations entre l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et la Banque mondiale, les deux organismes sont convenus en juillet 2004 de collaborer pour mettre en oeuvre une série de plans d'action couvrant des régions géographiques et des pays spécifiques (Afghanistan, République démocratique populaire lao, les Caraïbes et l'Asie centrale) et des thèmes précis (blanchiment d'argent, financement du terrorisme, corruption, abus de drogues et VIH/sida). La première phase des arrangements de collaboration couvre une large gamme de sujets, tels que le partage des informations; la complémentarité des activités et des activités conjointes.

23. Depuis juillet 2004, l'Office collabore avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel afin d'identifier des domaines communs de travail, par exemple, les moyens d'existence de substitution – un processus d'examen qui devrait être achevé d'ici à décembre 2004 et déboucher sur un accord de coopération.

24. Des formes similaires de partenariats seront établies avec les institutions financières régionales, à commencer par la Banque interaméricaine de développement et d'autres organisations telles que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime collabore de plus en plus avec le PNUD pour promouvoir la Convention des Nations Unies contre la corruption, le PNUD s'appuyant toujours plus sur les compétences et l'expérience de l'Office dans ce domaine.

c) *Collaboration avec le secteur privé*

25. Lors du Sommet des champions du Pacte mondial tenu à New York le 24 juin 2004, les chefs des entreprises participant à l'Initiative du Secrétaire général relative au Pacte mondial ont adopté la lutte contre la corruption en tant que nouveau (dixième) principe venant s'ajouter à ceux concernant les droits de l'homme, le travail et l'environnement. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a été désigné comme gardien de ce principe et collabore avec le Bureau du Pacte mondial et le milieu des affaires pour promouvoir les activités de lutte contre la corruption. Trois grandes catégories de mesures sont envisagées:

a) Encourager le secteur privé à promouvoir la ratification et la mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption;

b) Encourager et aider le secteur privé avec l'appui de la Chambre de commerce internationale ainsi que des fédérations de l'industrie et autres mécanismes de représentation collective à élaborer des directives générales appropriées et des outils pour mettre en oeuvre le dixième principe;

c) Élaborer une série de mesures spécifiques que le secteur privé peut et devrait adopter conformément à la Convention contre la corruption, qui pourraient contribuer à traduire dans les faits certaines priorités.

## **C. Poursuivre le processus de réforme**

### **1. Priorités dans le domaine de la gestion des ressources humaines**

26. Pour structurer ses travaux en 2005 et 2006, le Service de la gestion des ressources humaines a élaboré un plan prioritaire reposant sur cinq piliers en matière de gestion des ressources humaines: gestion des compétences; recrutement, sélection et affectation; gestion des résultats (y compris la reconnaissance et la récompense des résultats); gestion de l'apprentissage et des connaissances; et services du personnel. L'objectif de ce plan est de contribuer notablement à améliorer l'efficacité opérationnelle de l'Office:

- a) en accélérant la sélection du personnel;
- b) en renforçant les compétences et les motivations du personnel;
- c) en réduisant la charge de travail administrative;
- d) en renforçant l'obligation de rendre compte aux postes de direction.

### **2. Examen du cycle des projets**

27. Dans le cadre du processus de réforme de l'Office, le Service de l'évaluation indépendante a été établi en août 2003 au sein de la Division de l'analyse des politiques et des affaires publiques. Le Service prévoit, entreprend, dirige, supervise et exécute des évaluations thématiques des programmes et des projets à l'Office et garantit l'indépendance des activités d'évaluation en les séparant de la gestion hiérarchisée des programmes et projets. Le Service mesure ce qui a été accompli et ce qui ne l'a pas été et met l'accent sur l'évaluation des résultats et des impacts plutôt que sur la livraison des produits. Il évalue l'ensemble du cycle des projets, étudiant les mécanismes d'exécution, les contraintes et les faiblesses et tire les enseignements importants qui peuvent être utiles à l'Organisation.

28. Le Service recommande l'intégration de l'évaluation et des meilleures pratiques qu'il a identifiées dans les programmes actuels et futurs, la planification organisationnelle et stratégique et la formulation des politiques. Dans le cadre du processus de réforme et pour faire en sorte que tous les processus régissant l'ensemble du cycle des projets soient conformes aux mandats et priorités organisationnels, le Service a été chargé de redéfinir et reconcevoir la gestion du nouveau cycle des projets de l'Office.

29. Le processus actuel d'examen de la gestion du cycle des projets vise à donner une représentation commune de tous les aspects du cycle des projets, ainsi qu'à créer un lien entre les mandats, les priorités et les politiques organisationnelles. L'examen comporte quatre phases:

- a) Une phase diagnostique qui détermine le cycle des projets qui est actuellement suivi et qui évalue les forces et les faiblesses des directives existantes en ce qui concerne la conception des programmes ou projets, le financement, les modalités d'exécution et les systèmes actuels de suivi et d'évaluation. L'examen comprendra une analyse des lacunes en déterminant les compétences existantes et celles qui sont nécessaires pour répondre aux demandes de la nouvelle gestion du cycle des projets;



b) Une phase normative au cours de laquelle seront élaborées des directives et procédures complètes régissant tout le cycle des projets et sa gestion dans le cadre du Système intégré de gestion programmatique et financière (ProFi);

c) Une phase de formation qui garantira que tout le personnel des programmes, des projets et de terrain soit formé pour tout le cycle du projet (conception, formulation, financement, mise en oeuvre, suivi et évaluation). La formation sera fondée sur une évaluation des besoins en la matière (analyse des lacunes en matière de compétences);

d) Une quatrième phase permettra d'élaborer un module de formation informatisé adapté aux besoins de formation identifiés au cours de la troisième phase. Le module de formation sera accessible en ligne et à tous.

Une composante essentielle de l'examen et de l'élaboration du cycle des projets est de veiller à ce que toutes les parties prenantes (pays partenaires, donateurs, institutions financières partenaires et personnel de l'Office) participent pleinement dès le stade de la planification stratégique jusqu'au suivi et à l'évaluation en passant par la conception et la mise en oeuvre.

### **3. Élaboration d'une stratégie pour l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**

30. Avec la création du Service chargé de la planification stratégique et conformément au paragraphe 8 de la résolution 47/3, les travaux concernant l'introduction d'une gestion axée sur les résultats et l'élaboration d'une stratégie à moyen/long terme pour l'Office commenceront en 2005 et se poursuivront en 2006. Le 17 novembre 2004, le Comité exécutif de l'Office a adopté un document de réflexion et une proposition de projet en vue de la poursuite de l'élaboration et de la mise en oeuvre d'une gestion axée sur les résultats et d'une stratégie correspondante pour l'Office. La stratégie sera mise au point en se fondant sur les instruments juridiques internationaux relatifs à la drogue et au crime (les conventions), le cadre stratégique des Nations Unies pour la période 2006-2007 et les priorités opérationnelles de l'Office, ainsi que les autres documents stratégiques pertinents (les résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire, les déclarations fondamentales relatives au crime et les autres résolutions pertinentes). Il a été convenu que le processus devrait s'amplifier progressivement dans le cadre d'un processus participatif associant le personnel, les cadres supérieurs et les États Membres.

## **IV. Financement du programme relatif à la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**

31. Dans sa résolution 47/3, la Commission a réaffirmé son rôle directeur dans le processus budgétaire de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime concernant le contrôle international des drogues, rôle en vertu duquel, notamment, elle conseille l'Office pour la préparation et l'exécution du budget biennal et la gestion des ressources du programme sur la base des priorités établies par les États Membres. En outre, dans sa résolution 46/9, la Commission a proposé un certain nombre de solutions en vue d'assurer des ressources stables et prévisibles pour

soutenir l'infrastructure et les activités de l'Office financées par des contributions volontaires; et a encouragé le Directeur exécutif à poursuivre ses efforts en vue de réaliser des économies et/ou d'alléger la charge qui pèse sur le budget d'appui, et à l'informer régulièrement des résultats obtenus à cet égard lors de ses réunions intersessions.

32. À la reprise de sa quarante-sixième session, les 26 et 27 novembre 2003, la Commission a approuvé le budget d'appui final pour l'exercice biennal 2002-2003 du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues ainsi que les ouvertures de crédits au titre du budget d'appui initial, le budget initial du programme de base et des activités de coopération technique pour l'exercice biennal 2004-2005, qui avaient été établis conformément à la méthode de budgétisation axée sur les résultats. La Commission s'est félicitée de la mise en place du budget consolidé pour l'exercice biennal 2004-2005, qui a pris en compte, au niveau opérationnel, les programmes contre la drogue, le crime et le terrorisme tout en préservant l'identité de chacun en ce qui concerne la gestion de leurs fonds respectifs. Dans le même temps, le budget proposé visait à permettre aux parties prenantes d'examiner séparément les budgets des différents programmes et d'approuver celui du Fonds. Il s'agissait là d'une étape supplémentaire dans le processus de réforme de l'Office, qui traduit, d'un point de vue financier, la nouvelle structure organique et les priorités opérationnelles de l'Office. Conformément aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le budget-programme a été scindé en un programme de base, correspondant aux activités prescrites par les organes délibérants, et un programme de coopération technique.

33. Suite aux réformes entreprises en matière de gestion, les recettes à des fins générales versées par des donateurs sont passées de 15 millions de dollars en 2002 à 18,5 millions de dollars en 2003, soit une augmentation de 23 %. Toutefois, 74 % du financement des projets pour l'exercice biennal 2002-2003 provenait encore de donateurs traditionnels de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Les pays qui reçoivent une aide ont financé 26 % du total estimé des dépenses en participant aux coûts des projets. Les ressources disponibles au titre du budget ordinaire étant restées insuffisantes pour permettre à l'Office de remplir ses mandats, le Directeur exécutif a poursuivi ses efforts en vue de les porter à un niveau plus approprié.

34. Des efforts considérables ont été faits en 2003 et 2004 pour garantir une base de ressources stable et prévisible à l'appui de l'infrastructure de l'Office et des activités financées par les contributions volontaires. Outre les initiatives visant à tirer pleinement parti de ses donateurs traditionnels, l'Office a cherché à élargir le cofinancement grâce au partage des coûts et aux contributions de contrepartie en espèces versées par les pouvoirs publics des pays bénéficiaires. Une grande importance a été accordée également à la mobilisation de ressources additionnelles auprès de fondations et du secteur des entreprises, à l'établissement de partenariats novateurs avec des organisations non gouvernementales, des bénévoles et des parrains. L'Office a continué de prendre contact avec des institutions financières internationales, des institutions spécialisées du système des Nations Unies et des organisations bilatérales de développement pour nouer des alliances stratégiques au niveau de la planification et au niveau opérationnel.

*Notes*

<sup>1</sup> Protocole visant à prévenir, supprimer, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier les femmes et les enfants (résolution 55/25, annexe II); Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer (résolution 55/25, annexe III); et Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions ainsi que de matériel connexes (résolution 55/255, annexe).

<sup>2</sup> Voir « *Une action résolument fondée sur la bonne gouvernance* » : *Rapport intérimaire sur la réforme de la gestion* (avril 2002-avril 2003)(UNODC/ED/1), distribué au débat ministériel de la quarante-sixième session de la Commission des stupéfiants et les rapports suivants présentés aux deux organes directeurs.

---